

Partie 1 Généralités

1.1 MESURAGE

.1 Méthode de mesurage :

- .1 La fourniture des matériaux, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, la protection, le transport, les frais d'administration, les profits, le financement, etc., nécessaires pour exécuter les travaux du présent ouvrage sont compris dans chacun des postes décrits ci-après, sauf indication contraire.
- .2 L'Entrepreneur doit fournir, au plus tard dix jours après la date de l'octroi, la ventilation du coût des postes à unité globale. Pour la mobilisation et la démobilisation, les coûts associés à chacun des équipements prévus doivent être ventilés. Tout item ne pouvant être inclus à un poste spécifique du bordereau sera inclus au poste Organisation de chantier.
- .3 La méthode de mesurage des catégories de main-d'œuvre, d'outillage ou de matériaux constituant les travaux sera la suivante :

Travaux à prix forfaitaire :

.1 Poste no 1 : Organisation de chantier :

Ce poste sera mesuré de façon globale et comprend l'installation d'une roulotte de chantier comprenant les équipements requis, ainsi que la mobilisation des travailleurs et équipements. Ce poste comprend tous les éléments de la division 01 du devis relatifs à cette partie du projet. L'organisation de chantier est payée au prorata des demandes de paiement.

.2 Poste no 2 : Démolition de la dalle de béton :

Ce poste sera mesuré de façon globale et comprend la machinerie, l'équipement et la main-d'œuvre nécessaires pour exécuter les travaux d'excavation et de démolition des surfaces de réparation recouvertes de béton, la dalle de béton armé avec un treillis métallique. Sont également inclus dans ce poste, le transport et la disposition hors du site du béton et de l'acier.

.3 Poste no 3 : Consolidation des surfaces de travail :

Ce poste sera mesuré de façon globale et comprend l'équipement, les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires pour exécuter les travaux de consolidation, l'excavation, la mise en place d'accessoires requis pour répartir les charges. Le prix soumissionné devra également inclure la démobilisation du système de répartition des charges. À la fin des travaux, la surface devra être propre et exempte de débris.

.4 Poste no 4 : Remblai sous la dalle de béton :

Ce poste sera mesuré de façon globale et comprend, l'équipement et la main-d'œuvre nécessaires pour exécuter les travaux, remblayage et de compaction suivante :

- a) Fourniture et pose d'un géotextile dans le fond.

- b) Fourniture, pose et compaction du tout-venant.
- c) Fourniture et pose d'un géotextile entre le tout-venant et le MG-20.
- d) Fourniture, pose, compaction et nivelage du MG-20.

Le prix soumissionné devra également inclure l'expédition hors site et les frais de disposition du matériel non récupérable ainsi que tous les travaux connexes nécessaires à l'exécution des travaux de remblai et de compaction.

.5 Poste no 5 : Fermeture des perforations dans la palplanche :

Ce poste sera mesuré de façon globale et comprend les plaques d'acier mises en place sur les palplanches selon les limites indiquées au plan. Le prix soumissionné devra inclure tous les frais, notamment la fourniture, la main-d'œuvre, la mise en place dans l'ouvrage, la machinerie spécialisée pour ce type de travaux et les sous-traitants si requis. L'Entrepreneur doit tenir compte dans ses coûts, des deux (2) périodes de marées pour réaliser ce type de travail.

Travaux à prix unitaire :

.6 Poste no 6 : Production et livraison de la pierre :

Ce poste sera mesuré à la tonne métrique de matériaux livrés sur le site. Le prix soumissionné comprendra la production, le transport, le pesage et la mise en pile dans l'aire d'entreposage temporaire de pierres en provenance de carrière(s). Ce poste est subdivisé aux fins de mesurage et de paiement selon les prix unitaires suivants :

- a) Pierre de carapace 3 à 5 tonnes (t.m.)
- b) Pierre filtre 300 à 500 kg (t.m.)
- c) Pierre tout-venant (t.m.)

.7 Poste no 7 : Mise en place de la pierre :

Ce poste sera mesuré à la tonne métrique de matériaux mis en place dans l'ouvrage. Le prix soumissionné comprendra la manipulation entre l'aire d'entreposage et quai et l'incorporation de pierres en provenance de carrière(s). Ce poste est subdivisé aux fins de mesurage et de paiement selon les prix unitaires suivants :

- a) Pierre de carapace 3 à 5 tonnes (t.m.)
- b) Pierre filtre 300 à 500 kg (t.m.)
- c) Pierre tout-venant (t.m.)

.8 Poste no 8 : Dalle de béton avec treillis d'armature :

Ce poste sera mesuré au mètre carré de dalle de béton mis en place selon les limites indiquées au plan et au devis. Le prix soumissionné devra inclure tous les frais, notamment la fourniture, la main-d'œuvre, la mise en place dans l'ouvrage, la machinerie spécialisée pour ce type de travaux et les sous-traitants si requis. Le prix soumissionné devra inclure les travaux préparatoires suivants :

- a) Les traits de scie.
- b) La compaction finale.
- c) Le treillis d'armature.
- d) Le béton avec la finition.
- e) Les joints de scellant autour de la dalle existante.

Le prix soumissionné devra également inclure l'expédition hors site et les frais de disposition du matériel non récupérable ainsi que tous les travaux connexes nécessaires à l'exécution des travaux de remblai et de compaction.

Partie 2 Produit

2.1 SANS OBJET

.1 Sans objet.

Partie 3 Exécution

3.1 SANS OBJET

.1 Sans objet.

FIN DE LA SECTION